

Vc 8

**COMITÉ DE PILOTAGE N° 8 DU SITE NATURA 2000
« CAVITÉS ET COTEAUX ASSOCIÉS EN QUERCY - GASCOGNE »
LE 11 JUILLET 2017 À SISTELS**

Compte-rendu

Le mardi 11 juillet 2017 à 10 heures, s'est tenue la huitième réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Cavités et coteaux associés en Quercy - Gascogne » à la salle des fêtes de SISTELS, sous la présidence de Monsieur Michel Blanc, chef du service Eau et Biodiversité de la Direction Départementale des Territoires, représentant le Directeur Départemental des Territoires.

Sont présents :

BLANC Michel (DDT 82), LEBLANC Gilles (DDT 82), BELVEZE Aurélie (ADASEA), MANNELLA Philippe (CPIE Midi-Quercy), BOLEAT Cathie (CEN Midi-Pyrénées - GCMP), Cédric CAILLAU (Chambre d'Agriculture 82), Gil BENAC (cave des vigneronns du Brulhois), BERMEJO Anne-Marie (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre), LAMANDE Nathalie (DREAL Occitanie), AZZINI Gérard (responsable communal), LERM Patrick (Fédération Départementale des Chasseurs 82), FAUCANIÉ Robert (Fédération Départementale des Chasseurs 82), CABÉ Alain (Association des Piégeurs Agréés du Tarn et Garonne), DELPECH Alain (maire de Sistels)

Sont excusés :

Conseil départemental 82, CAUE, CRPF 82, DDCSPP 82, ONCFS 82, Mme SAVAGE Marie-Jo (CEN Midi-Pyrénées – GCM), M.CACHARD Julien (syndicat de rivières)

Ordre du jour :

- Bilan de l'animation 2016-2017
- Programme d'animation 2017-2018
- Projet agro-environnemental 2018-2019
- Questions diverses

Un diaporama (en pièce jointe) présenté par les animateurs sert de support à la réunion.

Introduction :

Michel BLANC rappelle le contexte de la réunion : bilan de la 5^{ème} année d'animation suite à la validation du document d'objectifs en 2011. Au total le COPIL s'est réuni à 8 reprises.

Compte tenu que, lors de la réunion du COPIL en 2014, aucun représentant de collectivité ne s'est proposé pour assurer la présidence du COPIL et qu'aucune collectivité ne s'est portée candidate pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site, ces deux missions sont assurées pour une durée de 3 années par les services de l'État, conformément aux dispositions de la loi de développement des territoires ruraux.

Il remercie la mairie de Sistels pour son accueil et précise que le site étant formé de 2 entités le COPIL se déroule à tour de rôle sur chaque secteur.

Après un tour de table, les 3 structures co-animatrices présentent à tour de rôle le bilan de l'animation et le prévisionnel.

Échanges :

- Précision sur la clause de révision

Il s'agit d'une clause activée à la demande des financeurs qui permet d'arrêter un contrat avant la date d'échéance sans pénalités pour le contractant. Ceci permet notamment de s'adapter à l'évolution des réglementations agricoles. L'activation de cette clause dépend du budget.

- Usage des bandes-tampons obligatoires vis-à-vis de la réglementation agricole et passage de randonneurs

Anne-Marie BERMEJO demande s'il est possible d'utiliser une bande enherbée dans le cadre d'un parcours de randonnée permanent.

Aurélie BELVÈZE répond qu'un texte récent du Ministère de l'Agriculture apporte des précisions sur les usages exceptionnels : par exemple dans le cas d'un parking temporaire (cas d'une fête locale) il est indiqué que cette utilisation doit être occasionnelle et ne doit pas remettre en cause le caractère agricole de la parcelle.

Michel BLANC spécifie qu'il ne faut pas engraver le chemin.

Anne-Marie BERMEJO précise que le circuit peut être permanent, publié avec des autorisations de passages.

Michel BLANC propose de poser la question au Ministère pour avoir une réponse circonstanciée.

Gérard AZZINI souligne qu'un enrouleur ne peut pas être mis sur une bande enherbée. Il explique que des personnes passent « en fraude » sur les bandes enherbées. Par ailleurs il s'occupe des sentiers du Brulhois et est à ce titre tout à fait favorable aux sentiers.

Michel BLANC va essayer d'avoir l'information pour assurer une bonne diffusion.

- Circulation de VTT, quad et moto trial sur les chemins de randonnées et les bandes-tampons obligatoires vis-à-vis de la réglementation agricole

Patrick LERM et Robert FAUCANIÉ soulèvent le problème de la circulation des VTT, quads et motos trial sur les bandes enherbées et les chemins.

Gilles LEBLANC rappelle que la circulation des engins motorisés est interdite sauf sur les voies ouvertes à la circulation : maire, agents de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage peuvent verbaliser. Il est possible, comme cela a été le cas sur la Garonne, de mettre en place des actions particulières qui vont mobiliser des moyens et des agents.

- Fréquentation des grottes

Nathalie LAMANDE s'interroge sur la fréquentation des grottes.

Cathie BOLEAT répond qu'il peut y avoir du passage ponctuel. Ce qu'il faut absolument éviter est le passage au moment où les chauves-souris sont présentes.

Malgré la clôture de la grotte de Dunes, il apparaît qu'il y a eu un dérangement le 6 juin 2016 (jour du comité de pilotage précédent). L'accès à la grotte de Gasques n'est pas encore fermé : il y a un accès hors de la vue des riverains qui sont également les propriétaires.

- Précision sur la grotte de Dunes

Cathie BOLEAT précise que la conservatrice de la grotte de Dunes est Marie-Jo Savage. Les comptages se déroulent le soir : après la sortie des adultes, une photo est réalisée.

Le matériel de comptage automatique a été cassé suite à une montée des eaux brutales. La cause n'est pas encore connue sachant qu'il n'y a eu ni orage, ni vidange du lac à cette période.

Les grottes de Dunes et de Gasques sont en lien avec d'autres cavités ce qui peut expliquer la mortalité observée précédemment chez les murins. Des liens sont en train d'être mise en place avec les sites aquitains. Il faut en effet raisonner au niveau de la grotte et de la région. Par

exemple, en 2015 il y a eu des observations exceptionnelles sur différents secteurs de Midi-Pyrénées. L'intérêt est de comprendre le comportement des espèces.

Plusieurs points positifs : d'une part, il n'y a pas eu de mortalité observée lors de cette campagne. D'autre part, les rhinolophes euryales sont de retour.

Par ailleurs le Minioptère de Schreibers est toujours bien présent faisant de Dunes une grotte phare pour cette espèce.

Michel BLANC souligne l'intérêt d'avoir une vision sur plusieurs années.

Nathalie LAMANDE relève qu'il s'agit d'un réseau de sites occupés par les chauves-souris du Nord de l'Espagne jusqu'en Occitanie ce qui fait l'intérêt de Natura 2000.

- Précision sur la grotte de Gasques

Cathie BOLEAT relève l'augmentation de l'observation de petits murins et précise que des résultats concernant des analyses génétiques sur le murin de Natterer devraient bientôt être disponibles.

Michel BLANC note que ces informations sont importantes pour les intégrer dans les différents projets de types éoliennes.

- État d'avancement du projet de la cave coopérative des vignerons du Brulhois

Gil BENAC fait état de l'avancement du projet de certification Haute Valeur Environnementale (HVE) qu'il définit comme une voie autre que l'agriculture biologique permettant un impact favorable sur l'environnement et le développement de la confiance agriculteur-consommateur. 7 exploitations agricoles (toutes productions confondues soit environ 70 ha) sont concernées par la démarche dont 3 vont être présentées à la certification en août 2017.

La demande de financement déposée en 2016 a été acceptée début juillet 2017 ce qui explique le retard pris. Le programme, regroupant la Chambre d'Agriculture 82 et la cave coopérative, va donc être lancé cet automne en partenariat avec les apiculteurs, le Conservatoire des Espaces Naturels et la Fédération de Chasse.

Plusieurs actions vont être mises en place :

- Développement de nichoirs
- Préservation des abeilles par la modification des pratiques insecticides
- Essai de l'utilisation de l'épervière piloselle jaune pour ses propriétés allélopathiques : mise en place sous les plants de vigne pour éviter les interventions chimiques et mécaniques

Lors du COPIL de juin 2016, il était en recherche de contacts et à cette occasion il a découvert plusieurs acteurs ce qui a permis de faire avancer le projet.

- Précision sur les actions de communication

Nathalie LAMANDE demande quelles sont les consignes pour l'implantation des nichoirs à chauves-souris, car il peut y avoir un risque de les localiser à des endroits trop chauds.

Philippe MANELLA répond que les fiches techniques éditées par le Conservatoire des Espaces Naturels sont utilisées.

- Précision sur le portage de l'animation du site Natura 2000 par les collectivités

Gilles LEBLANC indique qu'au prochain comité de pilotage en 2018, les collectivités seront sollicitées pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site.

Nathalie LAMANDE précise que dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon il y a plus de portage par les collectivités qu'en ex-Midi-Pyrénées. Elle souligne que la collectivité peut continuer à travailler avec les mêmes partenaires et qu'il lui faudra proposer un nouveau programme d'actions.

Alain DELPECH demande quels sont les financements dans le cas où une collectivité prend en charge l'animation.

Nathalie LAMANDE répond que le financement est assuré à 100 % sur la base d'un programme prévisionnel.

Michel BLANC souligne que la collectivité organise la commande publique sous forme d'un marché public d'une durée de 3 ans pour choisir des partenaires sur un contenu avec des fondamentaux : la contractualisation, la connaissance, l'information. Il précise qu'être maître d'ouvrage n'est pas très lourd. Par ailleurs cela permet une plus grande visibilité à la commune et de mieux faire valoir ses actions.

Alain DELPECH dit qu'il pense à la communauté des communes des 2 rives, car son territoire englobe les 2 entités du site.

Gilles LEBLANC précise que l'État doit attendre pour lancer un marché que la collectivité ne prenne pas en charge l'animation, ce qui va entraîner une interruption. L'anticipation n'est pas possible alors qu'il est souhaitable d'assurer une bonne continuité de l'animation.

Alain DELPECH souhaite connaître comment se déroule la procédure.

Michel BLANC répond que la question sera posée de façon formelle au prochain comité de pilotage : c'est pourquoi la réflexion doit être menée en amont par les collectivités.

Alain DELPECH rappelle que le maire de Gasques, Christian SAZY, commune concernée par l'autre grotte du site Natura 2000, est le président de la commission « environnement » de la communauté de communes des 2 rives dont il est lui-même membre. Par ailleurs la communauté de communes est déjà impliquée dans la gestion de l'environnement au travers de l'entretien des cours d'eau.

Michel BLANC rajoute qu'il faudra faire le lien avec les nouvelles compétences GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) qui vont être mises en œuvre en 2018.

- Précision sur le projet agro-environnemental et climatique (PAEc)

Nathalie LAMANDE précise que l'actualisation du PAEc interviendra à l'automne après la validation de l'appel à projets lors de la Commission Régionale Agro-Environnemental et Climatique programmée en octobre 2017.

Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé, Michel BLANC conclut la réunion à 12h15 soulignant la progression de la connaissance et remerciant les différents participants.

Le président

Michel BLANC

